

BENI SLIMANE

Dans le centre algérien et culminant à 584 mètres d'altitude le village de BENI SLIMANE est situé à 21 km au Sud-ouest de TABLAT ; à 40 km à l'Ouest de BIR RABALOU sur la RN 18 et à 70 Km de MEDEA.



Nous donnerons à l'ensemble des montagnes au Nord et au Sud de la vallée de BERROUAGHIA, le nom de monts du **TITTERI** du nom de l'ancien beylick, dont MEDEA était le chef-lieu. Ce nom que l'historien arabe Ibn-KHALDOUN donne au KEF LAKHDAR, situé à moitié distance de BOGHAR et d'AUMALE, n'est plus guère usité; mais il nous a paru d'autant préférable au point de vue synthétique, qu'entre les termes locaux le choix est singulièrement embarrassant.



Au-delà des montagnes abruptes et ravinées qui dominent au Sud la plaine de la MITIDJA, le plateau argileux et nu, de MEDEA, au relief tourmenté, découpé par les profonds sillons des rivières qui s'éloignent vers l'Ouest, le Nord et l'Est, a de nombreuses sources et qui n'est pas dépourvu de terres propices aux céréales. Il forme un passage, d'ailleurs assez difficile, entre la vallée du

En 1830, à la prise d'ALGER par l'armée française, les BENI SLIMANE malgré les vellétés d'indépendance antérieures et le peu de respect qu'ils avaient pour les Turcs, laissèrent le dernier d'entre eux, AOMAR, Caïd depuis 1829, quitter tranquillement le pays et s'embarquer à ALGER pour ALEXANDRIE. Même ils le protégèrent en route contre les BENI MOUSSA de la MITIDJA, se contentant après son départ de piller les silos.

Ils participaient de temps en temps à des razzias profitables contre les Français qui commençaient à s'installer dans la MITIDJA.

En 1835 ils s'allièrent au nouveau Bey du TITTERI qu'ABD-EL-KADER venait de nommer ; espérant obtenir en retour quelques avantages, mais ils furent déçus. Le poste sollicité fut attribué à un rival BEN SALEM, marabout des BENI DJÂAD, et SI Mohamed Ben MAHI EDDINE nommé seulement aga des BENI SLIMANE. Il dissimula quelques temps son dépit, mais poussé à bout par l'attitude méprisante de son rival il se mit en opposition...

En 1842, profitant de la soumission du TITTERI aux armes françaises il traita secrètement avec le colonel commandant les troupes de MEDEA. Les BENI DJAAD attaquèrent mais, aidé du Colonel, ils furent vivement repoussés et s'ensuivit une razzia sur les CHORFA de GUERROUMA et des BABORS longtemps restée dans les esprits et il en fut le grand bénéficiaire.

Lors de l'expédition du Général BUGEAUD (1842) contre BEN SALEM, qui se termina par la destruction du Bordj de BEL KHAROUB et des ARIB, SI Mohamed se joignit à la colonne française avec son frère SI Mahfoud suivi d'un contingent assez fort des BENI SLIMANE.

Le Général BUGEAUD reconnut de suite ses qualités et les avantages à maintenir la région dans l'obédience française ; il le fit nommer Calife du SEBAOU.

SI Mohamed Ben MAHI EDDINE régna véritablement, plus qu'il n'administra, jusqu'à sa mort en 1852. C'est son frère Tahar Ben MAHI EDDINE qui lui succéda avec le titre de Bachaga des BENI SLIMANE et des BENI MOUSSA ; tandis que son frère MAHFOUD restait à la tête de la Zaouïa.

TAHAR sût demeurer omnipotent pendant 14 ans aidé en cela par la finesse de son jugement. Il mourut en 1866 et la désagrégation des BENI SLEMANE commença. Une partie seulement demeura dans l'annexe d'ALGER, avec le vieux SI MAHFOUD comme Aga, tandis que le reste passait dans la subdivision d'AUMAËLE. A sa mort il n'y eût plus que des Caïds dont quelques uns seulement pris dans la famille des MAHI EDDINE, et la fortune de celle-ci déclina rapidement.



La légende porte : « Chefs de tribus décorés de la Légion d'honneur à l'occasion du voyage de Napoléon III en Algérie - 1860 »

Debout de gauche à droite : Abdel kader Ben Daoud, agha de TIARET - Si Mohamed Saïd Ben Ali Chérif, bachagha de CHELLATTA, conseiller général de CONSTANTINE, Si Slimane Ben Siam, Agha de MILIANA

Assis, de gauche à droite : **Si Tahar Ben Mehiaddin**, bachagha des SLIMANI - Ben Yahya ben Aïssa bachagha du TITTERI - Bou Alem Ben Chérifa, bachagha des DJENDELS »

[Extrait.... « Si Tahar ben Mahî ad-Dîn (décédé en 1866) est d'extraction maraboutique. Il doit se contenter du titre de *bash-agma* des Beni Slimân, en Basse-Kabylie, ce qui est une rétrogradation par rapport à son frère titulaire de celui de *khalîfa* jusqu'à sa mort en 1852. Si Mahfûd, autre frère, cherche pour sa part à préserver le prestige de la *zâwiyya* familiale, une des plus considérables du pays »....

Cliquez SVP sur ce lien : <http://histoiredelalgerie.over-blog.com/article-six-grands-chefs-indigenes-algeriens-en-1860-110770981.html>



Vues de BENI SLIMANE

SENATUS CONSULTU

Inspiré par Ismaël URBAIN dans le cadre de la politique du « royaume arabe » de Napoléon III



Ismaël URBAIN (1812/1884)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Isma%C3%BEl_Urbain



Charles Louis NAPOLEON (1808/1873)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Napol%C3%A9on_III

« Sous le consulat de France, le premier et second Empire français, c'est un acte voté par le sénat et ayant la valeur d'une loi. Les sénatus-consultes organiques modifient la Constitution et les sénatus-consultes simples en règlent l'exercice »

L'application du *Senatus-Consulte* a fait disparaître les derniers vestiges de ce qui avait été une puissante confédération. Bien que l'homologation eût été retardée par l'insurrection de 1871 jusqu'en 1898-99, les travaux avaient cependant été commencés dès 1867 et les BENI SLIMANE divisés alors en tribus achevées les unes dans les autres, réparties à nouveau de la façon suivante et rattachés à la Commune Indigène de LARBAA.

- 1/ TABLAT ;
- 2/ MEZRENNNA ;
- 3/ TOURTATHINE, douars formés par démembrement des BENI KHALIFA et des BENI OUATTAS ;
- 4/ EL OUZANA, formé des BENI MAALOUM et des MELOUANE ;
- 5/ BAHATA formé de plusieurs fractions de même mœurs et coutumes, groupées au tour du pic de BAHATA ;
- 6/ TIARA, formé des BENI SILEM et quelques fractions d'OULED ZIANE et de AHL ELEUCH intégrés à partir de 1864 ;
- 7/ OULED MESSELLEM (non mentionné dans la *Senatus-Consulte*) ;
- 8/ AHL ELEUCH (non mentionné dans la *Senatus-Consulte*) ;

On a souvent écrit que le *Senatus-Consulte* avait disloqué la tribu. Ce jugement est exact si l'on tient au fait qu'il chercha à effacer la notion même de tribu et que là où il fut appliqué, le nom parfois, l'étendue assez souvent, l'organisation enfin de la tribu furent modifiés. Mais il est excessif dans la mesure où il attribue au *Senatus-Consulte* l'entière responsabilité de la désagrégation, car avant l'application du *Senatus-Consulte* l'intégrité de la tribu avait subi des atteintes d'ampleur diverse.

En 1830 l'élément directeur de l'organisation de la population algérienne est plus souvent la confédération que la tribu. Les affrontements internes qui ont suivi l'effondrement de la domination turque, la lutte contre les armées françaises et surtout les mesures administratives postérieures à leur soumission ont fait voler en éclat les grandes confédérations : BENI SLIMANE, BENI DJAAD, BRAZ, BENI ZOUG ZOUG, BENI HIDJA, BENI MADOUAN, BLAËLS, KHACHNA, ISSERS, FLISSA, KSENNA, etc... Elles furent divisées en Caïdats correspondant à une *ferka* (fraction) ou à un groupe de *ferka*, parfois après être passées par une ou plusieurs étapes intermédiaires. Les travaux du *Senatus-Consulte* reprennent la division en caïdats quitte à poursuivre l'œuvre de dislocation.

La caste confédération des BENI SLIMANE déjà divisée en deux groupes, est totalement morcelée. La partie Nord ou BENI SLIMANE DJEBAÏLIA doit former six douars (Voir l'énumération ci-dessus).

La province d'ALGER vers 1870... (Auteur A. SAINTE MARIE)

Le *Senatus-Consulte* du 22 avril 1863 a été appliqué jusqu'au 19 décembre 1870. A cette date, pour la seule province d'ALGER, 96 décrets avaient été promulgués. 91 tribus situées en territoire militaire avaient été transformées en douars constitués, 5 situées en territoire civil continuaient à être rattachées à des centres de colonisation.

Lorsque la dépêche du Gouvernement de la République parvient à ALGER elle interrompt, à des stades divers d'avancement, les travaux entrepris dans au moins 25 autres tribus....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remmm_0035-1474_1971_num_9_1_1

Le Caïdat des BENI SLIMANE GUEBALA restait attaché à la Commune Indigène d'AUMALE (OULED SOLTANE, OULED ZNIM, OULED TAANE

Les tribus précitées firent partie de la Commune Mixte de TABLAT dès sa formation (1879).

La Commune Mixte

La Commune Mixte était une circonscription administrative rurale de l'Algérie pendant la colonisation française, qui se situe au second niveau de division territoriale après le département, concurremment avec la Commune de Plein Exercice. Cette circonscription de grande taille englobe une population algérienne nombreuse et une population européenne réduite. Apparue dans les territoires sous administration militaire sous le Second Empire, elle fonctionne ensuite en territoire civil sous un statut inchangé de 1875 à 1956. Sa disparition est organisée par un décret du 28 juin 1956.

La Commune Mixte TABLAT, créée par arrêté gouvernemental du 10 février 1879 : (Composition au répertoire 1902)

- TABLAT centre et chef lieu (Surface 407 hectares et 192 habitants) ;
- TABLAT douar, (Surface 10 563 hectares et 5 584 habitants) ;
- BENI-MISCERA, douar (Surface 11 667 hectares et 2 806 habitants) ;
- MIHOUD (CHEURFA du Sud) douar (Surface 11 633 hectares et 5 481 habitants) ;
- EL GUELB (Ouled MESSELEM) douar, (Surface 10 017 hectares et 2 980 habitants) ;
- TCHAIF (Ouled MESSELEM) douar, (Surface 8 368 hectares et 3 036 habitants) ;
- EL EUCH (AHL-EL-EUCH) douar, (Surface 12 147 hectares et 3 556 habitants) ;

ZIANA (AHL-EL-EUCH) douar, (Surface 10 918 hectares et 3 327 habitants) ;
MEREZNA douar, (Surface 6 967 hectares et 2 144 habitants) ;
TOURTATSINE douar, (Surface 14 029 hectares et 4 153 habitants) ;
BAHATA douar, (Surface 7 817 hectares et 1 701 habitants) ;
EL OUZANA douar, (Surface 17 185 hectares et 2 783 habitants) ;
TIARA douar, (Surface 17 727 hectares et 5 287 habitants) ;

DEMOGRAPHIE des BENI SLIMANE

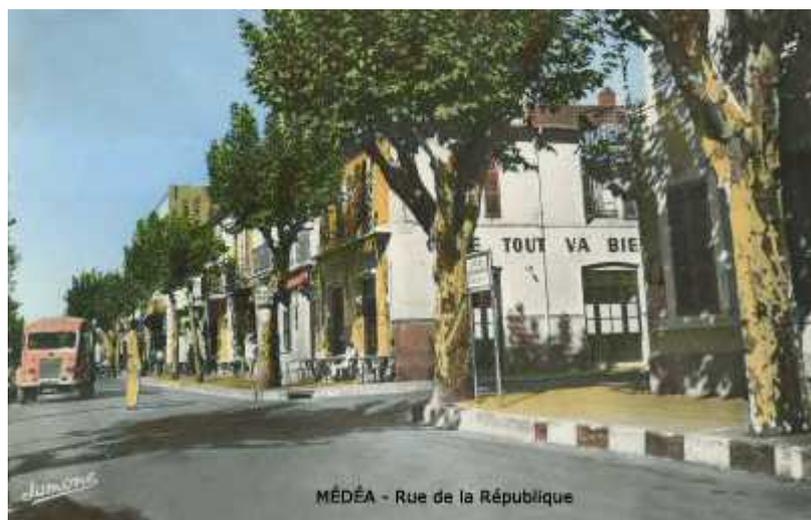
Année 1876 : 9 256 habitants (dont 2 177 hommes, 2 944 femmes, 3 135 enfants) ;

Année 1890 : 17 682 habitants ;

Année 1900 : 20 537 habitants

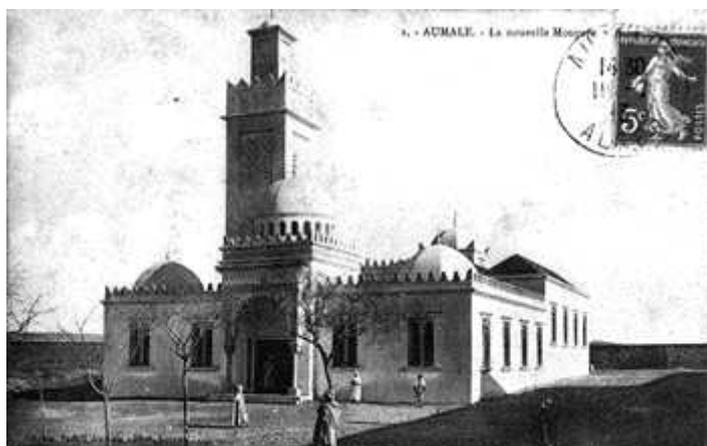
DEPARTEMENT

Le département de MEDEA fut un département français d'Algérie entre 1957 et 1962, sous le code 9 E.



Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une centaine d'années, la ville de MEDEA, fut une sous-préfecture du département d'ALGER, et ce jusqu'au 20 mai 1957. À cette date ledit département est amputé de sa partie méridionale, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.

Le département de MEDEA fut donc créé à cette date, et couvrait une superficie de 50 331 km² sur laquelle résidaient 621 013 habitants et possédait cinq sous-préfectures : **AUMALE**, BOGHARI, BOU-SAADA, PAUL CAZELLES et **TABLAT**.



AUMALE



BOU-SAADA

En 1958, un arrondissement supplémentaire lui est rattaché, celui de DJELFA, constitué du territoire de la commune mixte éponyme, et les arrondissements d'Aumale, de BOU-SAADA et de TABLAT en sont distraits pour constituer l'éphémère département d'AUMALE.

L'Arrondissement d'AUMALE comprenait 14 centres :

ABOUTVILLE - AÏN BESSEM - AÏN EL HADJEL - AUMALE - **BENI SLIMANE** - BERTVILLE - CAMP DES FRENES - DIRAH - HOCHÉ - LA BARAQUE - LES TREMBLES - MAGINOT - MASQUERAY - SIDI AÏSSA -



Les marabouts

Dans le Maghreb, les marabouts sont le plus souvent musulmans. Ils basent leurs techniques sur une lecture ésotérique du Coran. L'attention est portée sur un système de numérogie assez similaire au système de la kabbale, la lecture de certains versets, aux bénédictions (fatiha). Le terme « *marabout* » au Maghreb arabe ne désigne pas un sorcier comme en Afrique noire (marabout africain, chaman), car il ne pratique aucun rite sacrificiel ou animiste au nom d'une quelconque divinité ou esprit. Le terme arabe « *marabout* » en Afrique du Nord correspond en réalité à un saint soufi mystique *rattaché* (*mûra-bet* en arabe) à une *silsila* (chaîne de transmission de la maîtrise spirituelle appelé *hekme*) qui suit une voie ésotérique (*tariqa*) de l'islam.



C'est en réalité un maître spirituel qui mène une vie de dévotion, recluse et ascétique. Souvent la population locale arabo-berbère, d'origine paysanne ou montagnarde, lui attribue toutes sortes de « *miracles* » qui ont donné lieu à de nombreuses

croyanances populaires. Le saint est généralement enterré dans un sanctuaire appelé *Qûbè* en raison de son dôme. Le vert et le blanc, symbole de la paix et de la bénédiction en islam, sont les couleurs qui leur sont toujours associés. Le saint n'a pas de pouvoir politique en général, mais les soufis lui rendent visite pour le consulter ou s'entretenir sur des problèmes d'ordre spirituel.

Influence maraboutique

L'existence retirée qu'ils avaient menée jusqu'en 1866 a longtemps laissé des traces dans leur caractère. En 1871, les fractions les plus riches, installées dans la plaine ou sur les plateaux cultivables, avaient noué des relations assez suivies avec les centres européens de la MITIDJA. Ils commençaient à se faire à leurs habitudes ; mais celles des replis tourmentés de l'Atlas étaient encore sauvages et défiantes ; partout les femmes et les enfants étaient farouches. Ils avaient conservé aussi dans leurs relations intérieures, et vis-à-vis de leurs voisins l'humeur querelleuse et batailleuse des Berbères.

Mais depuis une vingtaine d'années environ, un grand nombre d'individus s'étant faits coquetiers, les relations de plus en plus suivies qu'ils entretenaient avec ALGER et les européens, dans les villages, ont profondément modifié leur état d'esprit. Cela permet aussi l'évanouissement de vieilles superstitions.

Celles-ci étaient, encore assez vivaces, étaient très vives chez eux autrefois, de même encore que dans tous les pays berbères. Aussi, dès les temps les plus reculés, un grand nombre de marabouts vinrent-ils s'établir chez eux, et, comme dans la Kabylie du DJURDJURA, se posant en médiateur lors des contestations territoriales, ils acquirent bientôt richesse et influence. Il y en avait à peu près dans chaque canton, et ils formaient l'aristocratie du pays.

Les plus célèbres furent les MAHI EDDINE dont nous avons vu le rôle précédemment. Ils appartenaient à une famille, qui jouit elle-même d'une influence notable, les OULED Sidi ALI ben Mohammed, descendants du fondateur de la Zaouïa de TOURTATHINE, où ils habitaient. Ces marabouts avaient pour serviteurs religieux une partie de la fraction des BENI OUATTAS ; leur puissance s'accrut par des alliances matrimoniales avec les OULED Sidi Abdelaziz des OULED MESSELLEM.

Les marabouts des BENI SLIMANE entretenaient nombre d'écoles. Chaque canton avait la sienne, ainsi que sa petite mosquée ; celle-ci n'était autre ordinairement que la chapelle funéraire du saint ancêtre.

La colonisation, dont il faut le dire et le redire, n'a jamais été un frein à l'égard de toutes les religions mais a cependant permis l'éveil lié aux échanges multiculturels écartant progressivement l'intérêt maraboutique surtout dans les villes. Dans le bled c'est une autre histoire et le FLN a donné l'impression de les maîtriser par la terreur. Auparavant les communistes, dès 1924, les stigmatisaient déjà : « *Le Paria* publie un article au vitriol sur l'« *infamie de la bourgeoisie algérienne* », faisant référence aux « *marabouts débauchés, ... caïds, serviles chefs et ... élus indigènes répugnant de lâcheté et de trahison* » qui « *étaient les agents de l'impérialisme français* ».

Cliquez SVP sur ce lien : <http://www.courrierinternational.com/article/2012/08/23/jamais-sans-mon-marabout>

NDLR : Au sujet des marabouts, il faut savoir qu'à l'indépendance ; ils furent tous interdits par ordre du FLN, car ils représentaient une menace, aux yeux de ceux-ci. En fait, il s'agissait de personnes souvent âgées dans la majorité des cas qui s'octroyaient des droits sur les plus faibles en jouant sur les superstitions avec des idées pseudo-religieuses....



Autobus de BENI SLIMANE en 1950



BENI SLIMANE au printemps

MONUMENT AUX MORTS

Le relevé n° 54675 de la Commune Mixte de TABLAT mentionne **125 noms de soldats « Mort pour la France »** au titre de la guerre 1914/1918, à savoir :

ABDI Ayache (Mort en 1918) - ABDOUN Mohamed (1916) - AÏD Mohamed (1916) - AÏSSANI Ammar (1918) - AÏSSANI Rabah (1919) - AÏSSAOUI Ben Mohammed (1914) - AÏSSOU Ali (1917) - ALIBI Mohamed (1918) - ALOUN Saïd (1919) - ALT Nicolas (1915) - AMARI Bensounna (1914) - AMIAR Séghir (1918) - AMMAR Moussa (1917) - AMMI Salem (1916) - AMOURA Ahmed (1918) - ARBAOUI Larbi (1917) - ARFI Allal (1918) - BAKIRL Saïd (1915) - BAZOUZ Mohamed (1917) - BELKADI Allal (1918) - BELKHIRA Bentiba (1915) - BELKHIRI Amar (1915) - BELKHIRI Mohammed (1918) - BELLATRECHE Lakhdar (1916) - BELMADI Ali (1916) - BELMOKTAR Saïd (1918) - BELTICHE Boudjema (1914) - BEN MOUMENE Mohammed (1915) - BENSLIMAN Ben Mohamed (1916) - BERGOUG Mohamed (1919) - BETTACHE Ammar (1918) - BETTOU Lakhdar (1918) - BOU Arroura (1919) - BOUCHELIT Ben Hamou (1918) - BOUCHICHA Mouloud (1919) - BOUDERSAYA Ammar (1918) - BOUDIB Abdelkader (1916) - BOUDJERDA Messaoud (1919) - BOUFATAH Ammar (1918) - BOUGUULTAYA Larbi (1916) - BOUHADJA Sliman (1916) - BOUMZIRA Hadj Ben Rabah (1914) - BOUSLIMAN Ahmed (1918) - BOUSLIMANI Saïd (1916) - BOUSLIMANI Saïd Ben Mohammed (1914) - BOUTELDJA Aïssa (1916) - CHEHAT Ali (1918) - CHERIF Mohamed (1918) - CHIKHI Moussa (1914) - CHOUAT Moussa (1914) - CHOUITEM Ali (1914) - DAHAM Ahmed (1915) - DAIS Ahmed (1918) - DAOUDI Mohamed (1918) - DERRADJ Abdelkader (1915) - DJEDIANI Ahmed (1918) - DJOUAH Tayeb (1918) - FACI Mohamed (1914) - FORTIER Cyrille (1916) - FRAPPA Gilbert (1918) - GHERBAOUI Ahmed (1918) - GUELLATI Khémia (1918) - GUETTAA Tabah (1918) - GUETTICHE Abdenachmann (1917) - GUIDOUM Ahmed (1915) - HACHEMAOUI Messaoud (1918) - HAMEDOUCHE Ahmed (1918) - HAMMADOUCHE Mohamed (1917) - HARKATI Mohamed (1917) - HENNICHE Mohamed (1917) - HENNOUCHE Saïd (1917) - KAID Amara (1914) - KAIDI Messaoud (1918) - KEFFAFI Ammar (1918) - KERBICHE Mayouf (1917) - KERROUCH Mohammed (1917) - KHEMICI Rabah (1915) - LARABI Mammam (1915) - LARBI Ben Adjelalki (1919) - LELLOUCHE Brahim (1916) - LOUALICHE Rabah (1915) - MAGDEL Mohamed (1917) - MAHFOUF Lounès (1915) - MALAOUI Mohamed (1918) - MAMOUNI Amar (1916) - MAZAR Messaoud (1914) - MEDDAHI Mohammed (1916) - MEDJBOUR Salah (1918) - MEKDEM Mohammed (1918) - MERAKECH Sahraoui (1917) - MERAKEHI Ahmed (1916) - MERIOUA Ali (1917) - MESSAOUDI Ladj (1918) - MOKRI Ahmed (1918) - MOSTEFAÏ Mobarek (1917) - NECHAD Rabah (1915) - NOUAR Mohammed (1915) - OTMANI Abdelkader (1918) - OUKRID Boudjema (1915) - OUZAOUI Khenier (1918) - RAHMOUNI Mohamed (1917) - SADOUKI Mohamed (1917) - SAHIRI Saad (1914) - SAÏDI Mohamed (1916) - SAÏDOUN Touhami (1918) - SAKHRI Boularès (1918) - SCHWAB Eugène (1915) - SELMI Ali (1918) - SENOUCI Mokhtar (1914) - SERIDJ Ziane (1914) - SERRDJ Salem (1914) - SLIMAN Amar (1918) - SLIMANE Sebah (1919) - TAMI Mebarek (1918) - TENNANI Mohammed (1918) - TEZAGH Mohamed (1918) - TLIDJINE Mohamed (1916) - TOUCHI Amar (1918) - TOUMACHE Ali (1914) - VINCENT Vincent (1917) - ZBOUCHI Mohammed (1918) - ZEGADI Abdelkader (1915) - ZEKRAOUI Mohammed (1918) - ZERZI Messaoud (1918) - ZIDOUN Zeidouni (1918)

EPILOGUE BENI SLIMANE

Année 2008 = 33 779 habitants.

ALIECO participera à la réalisation du Barrage de BENI-SLIMANE

Situé sur l'oued Mellah à 7 km au Sud de la ville de BENI SLIMANE et à environ de 10 km du village SOUAGHI (MEDEA) sur une superficie totale de 176 km² le barrage de BENI SLIMANE sera réalisé par l'entreprise nationale HYDROTECHNIQUE qui a attribué la partie des équipements hydromécaniques à ALIECO.

Les deux entreprises ont signé le 5 Avril 2011 un contrat portant sur l'étude, la fabrication, la fourniture, le transport, le montage et la mise en service des équipements hydromécaniques, des engins de manutention et des équipements auxiliaires. Le délai de réalisation de cet ouvrage s'étale sur 34 mois, ALIECO devra réaliser sa partie dans une période de 15 mois.

D'une capacité totale de (28,7 hm³), d'une hauteur maximale au dessus de la fondation de (66 m), d'un apport moyen annuel de (8,2 hm³/an), d'un apport solide sur 50 années incluant apports pompés de (8 hm³) et d'un volume de remblais de (1 850 000 m³) ; Le barrage de BENI SLIMANE a pour but principal la régulation interannuelle des débits de cours d'eau et l'utilisation de cet apport pour l'irrigation des terres agricoles de BENISLIMANE sur une superficie de 1 267 hectares....



L'escarpe Nord de ce massif est formée par le GONTAS, le MOUZAÏA, les monts des BENI SALA et des BENI MOUÇA, le djebel ZIMA, belles chaînes boisées qui surplombent la MITIDJA.
Les crêtes du pli méridional des monts du TITTERI ne sont pas moins notables; ce sont, de l'Ouest à l'Est : le djebel TANGREGUET (1 415m), le KEF LAKHDAR (1 464m), et le massif du DIRA au Sud d'AUMALE (1 810m)....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.alieco-dz.com/print.php?sid=172>



Et si vous souhaitez en savoir plus sur BENI SLIMANE, Cliquez SVP au choix sur l'un de ces liens :

<http://encyclopedie-afn.org/VILLES>

<http://kall.e-monsite.com/blog/la-plaine-des-beni-slimane-et-ses-abords.html>

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remmm_0035-1474_1971_num_9_1_1100

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remmm_0035-1474_1966_num_1_1_910

<http://www.annuaire-mairie.fr/ville-beni-slimane.html>

http://alger-roi.fr/Alger/titteri/textes/18_titteri_bir_rabalou.htm

<http://histoiredelalgerie.over-blog.com/article-six-grands-chefs-indigenes-algeriens-en-1860-110770981.html>

<http://atlas.blida.over-blog.com/2015/09/le-bach-agma-si-tahar-ben-mahieddine.html>

http://aj.garcia.free.fr/geographie_alg/geo126-127.htm

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO